

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille seize, le onze janvier à dix-huit heures, le Bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des Chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Patrice LAURENT, Michel LABOURDETTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Christian LÉCHIT, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Didier REY, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Aline LANGLÈS, Francis LAYUS, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Henri POUSTIS, Michel LAURIO, Louis COSTEDOAT, André CASSOU, Maïthé MIRASSOU, Michel BARBÉ.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : MM. Jacques CASSIAU-HAURIE, Jean-Luc MARTIN, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**OBJET : LOCATION ET EVACUATION DE BENNES, TRAITEMENT DES DECHETS
POUR LES DECHETTERIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ
COLLECTE ET TRAITEMENT DE DECHETS SPECIFIQUES - (DASRI, DDS,
JMR, BOIS) - LOTS N°01 et N°03, AUTORISATION DONNEE AU
PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS AUX MARCHES**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 17 octobre 2012 pour une remise des offres le 28 novembre 2012.

La consultation portait sur 5 lots distincts :

Lot	Désignation
1	Location et évacuation de bennes, traitement des déchets pour les déchetteries de la communauté de communes de Lacq
2	Collecte et traitement des déchets médicaux de l'auto-traitement
3	Collecte des déchets diffus spécifiques ménagers (DDS) des déchetteries et des services techniques de la communauté de communes de Lacq
4	Collecte et traitement des journaux-papiers-magazines collectés en apport volontaire
5	Collecte et traitement des déchets de bois des déchetteries de la communauté de communes de Lacq

A l'issue de la consultation, il est établi pour chaque lot des marchés ordinaires à prix forfaitaires et unitaires d'une durée de deux ans à compter de leur date de notification, reconductibles une fois un an.

Il est proposé des avenants n°1 aux lots n° 01 et 03 ayant pour objet de rallonger l'exécution au 6 février 2016 afin de maintenir des prestations de service le temps du renouvellement de la procédure d'appel d'offres lancée le 12 novembre 2015.

Le montant mensuel forfaitaire s'élève à 18 257 € HT pour le lot n°1.

Eu égard aux développements précédents, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer les avenants aux lots n° 01 et 03,

- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/01/2016
- Par transmission au Contrôle de Légimité le 18/01/2016